

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT

Réception par le préfet : 09/10/2026
Affichage : 09/10/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 85/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026

L’an deux mille vingt-six et vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme BAFFALIE – Mme AMSELEM – M. GRANDGONNET – Mme CURIE – M. CHADOURNE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – Mme SALGUES – M. DOMERGUE – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme MOHAD – M. PELLET – M. NAUDOT – M. KAMINSKI – M. GOUASMI – Mme MERY – M. TINEL – Mme FOREST – Mme ZARAGOZA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX

OBJET : CONVENTION PRESTATION INTERGENERATIONNELLE – PROJET ALP/ RESIDENCE DE RETRAITE « MBV LA JOLIVDAE »

Rapporteur : madame Moussu

Madame Moussu rappelle que de nombreux projets sont réalisés, tout au long de l’année, sur les temps périscolaires de l’école élémentaire Gustave Courbet.

Un des axes éducatifs repose sur le vivre ensemble et sur la volonté de l’équipe de développer des liens intergénérationnels.

Depuis trois ans, des repas sont organisés à l’EHPAD La Jolivade. Les enfants du périscolaire se rendent à la résidence et partagent le repas avec les personnes âgées.

Ce partenariat a permis de développer ce lien social et favoriser la transmission de savoirs / savoirs faire entre ces générations tout en passant un moment chaleureux et convivial.

Afin d’assurer la continuité de ce projet intergénérationnel, il est nécessaire de rédiger une nouvelle convention. Celle-ci aura pour objectif de préciser les conditions particulières relatives à l’organisation des repas et des temps d’échanges et de définir les modalités de coordination entre l’EHPAD et les services de la commune.

Les modalités sont les suivantes :

Les enfants seront accueillis à l’EHPAD une fois par mois dans le cadre de ce repas intergénérationnel. Ils seront accompagnés par l’équipe encadrante de l’ALP.

Le repas sera spécialement conçu afin de plaire aux petits comme aux grands et accueillera aux maximum 20 personnes (accompagnants et enfants compris) compte tenu de ses capacités d’accueil.

Des activités adaptées aux enfants comme aux aînés pourront aussi être proposées de 12h à 12h30 pour créer plus de lien et rendre le temps d’attente au repas plus agréable.

La présente convention est conclue pour une durée de 8 mois à compter du 01/10/2026 et jusqu’au 31/05/2027.

Le conseil municipal, ayant ouï l’exposé de madame Moussu, et après en avoir délibéré, décide **à l’unanimité** :

- D’approuver la convention de prestation intergénérationnelle,
- D’autoriser le maire à signer la convention et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY



La secrétaire de séance,
Mireille VERJUX

